
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

Association loi 1901

20 rue François Garcin
69003 LYON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2025

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

Association loi 1901

20 rue François Garcin

69003 LYON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association **FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON**.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons notamment vérifié la valorisation des créances clients et usagers figurant à l'actif du bilan.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par **le Président**.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ecully, le 15 mai 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Arnaud', is written over a horizontal line.

Cabinet RéL Conseil

Représenté par Jean-Denis ARNAUD

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	449	449		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	241 128	128 129	112 999	78 813
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	128 189	8 204	119 985	118 628
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 112		7 112	
Autres immobilisations financières	50		50	50
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	376 927	136 781	240 146	197 491
STOCKS ET EN-COURS	90 591		90 591	
Matières premières et autres approvisionnements	2 941		2 941	
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	87 650		87 650	
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	354 613	62 841	291 772	473 800
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	399 418		399 418	245 162
Charges constatées d'avance	47 021		47 021	9 863
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	69 671		69 671	67 602
Disponibilités	1 411 281		1 411 281	1 190 596
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 372 596	62 841	2 309 755	1 987 023
Frais d'émission des emprunts (M)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 749 523	199 622	2 549 901	2 184 514

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	956 602	956 602
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	956 602	956 602
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	93 932	93 932
Report à nouveau	-100 821	-169 799
Excédent ou déficit de l'exercice	27 685	68 978
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	977 398	949 713
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	977 398	949 713
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	50 779	83 719
TOTAL FONDS REPORTÉS OUDÉDIÉS (II)	50 779	83 719
Provisions pour risques	122 640	119 982
Provisions pour charges	211 621	191 657
TOTAL PROVISIONS (III)	334 261	311 639
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 937	42
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 010	192 332
Dettes fiscales et sociales	278 536	344 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	399 626	231 910
Produits constatés d'avance	71 355	70 872
TOTAL DETTES (IV)	1 187 464	839 443
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 549 901	2 184 514

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 634	56 840
Ventes de biens	119	2 329
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	4 312 121	5 056 086
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	787 797	805 782
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	47 852	181 753
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	82 219	57 561
Autres produits	9 539	157
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 244 281	6 160 508
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 894	3 319
Variation de stocks	-2 941	
Autres achats et charges externes	2 312 714	2 799 124
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	178 705	160 044
Salaires	2 165 063	2 360 370
Cotisations sociales	484 163	588 306
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	85 419	42 691
Dotations aux provisions	73 268	21 516
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	49 279	83 719
Autres charges	37 798	88 358
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 385 362	6 147 447
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-141 081	13 061
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 938	5 931
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	5 938	5 931
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	137	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	137	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	5 801	5 931
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	- 135 280	18 992
Produits exceptionnels (V)	161 554	52 227
Charges exceptionnelles (VI)	- 2 699	1 369
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	164 253	50 858
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 288	872
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 411 773	6 218 666
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 384 088	6 149 688
EXCÉDENT OUDÉFICIT	27 685	68 978
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 549 901,38 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **27 685,15 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

L'exercice 2025 a marqué par des produits exceptionnels significatifs, conformément à la nouvelle définition du résultat exceptionnel issue du règlement ANC 2022-06, mis en application sur la période écoulée, à savoir notamment :

- Un produit issu d'un leg d'assurance vie d'un montant de 127 569 € ;
- Des produits sur exercices antérieurs d'un montant de 23 272 € ;

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

La FOL 69 (ancien Groupement Départemental de L'Enseignement Laïque du Rhône fondé en 1920), a pour but, au service de l'idéal laïque, humaniste, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Elle veille à l'application des lois laïques.

Elle contribue à la défense des intérêts moraux et matériels de l'école laïque, de son personnel et des œuvres qui vivent autour d'elle.

Elle inscrit son action dans le prolongement de celle de l'Ecde Publique.

Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit.

Mouvement d'Education Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin :

1. De permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
 2. De développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.
 3. De faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente :
- Pour garantir la liberté de conscience, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens.
 - Pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion et des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle.

La FOL 69 s'interdit toute discussion et action politique ou religieuse étrangère à son propre objet.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES DU RHONE** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

La première application du nouveau référentiel comptable est sans impact majeur sur la comparabilité des comptes avec l'exercice, à l'exception du point suivant. Le compte de résultat de l'année précédent comprenait, parmi les produits, des transferts de charges pour un montant total de 60 244 €. En 2025, ces montants ont été portés en réduction des charges correspondantes (et donc ne figurent plus parmi les produits).

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	449			449
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	175 787	65 341		241 128
Autres immobilisations corporelles				363 644
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	126 832	1 357		128 189
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				14 224
Autres immobilisations financières	50	7 112		7 162
TOTAL	303 117	73 810		754 795

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			449			449
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage			96 974	31 155		128 129
Autres immobilisations corporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			97 422	31 155		128 577

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	8 204			8 204
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	15 782	132 485	69 644	62 841
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	23 986	132 485	69 644	71 045

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	7 112	7 112		
Autres immo. financières	50	50		
Clients douteux	63 615	63 615		
Autres créances clients	268 935	268 935		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	12 068	12 068		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	242 747	242 747		
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	47 021	47 021		
TOTAL	641 547	641 547		
Prêts accordés en cours d'exercice	8 000			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	888			
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	47 021	
TOTAL	47 021	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	956 602				956 602
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	93 932				93 932
Report à nouveau	-169 799	68 978			-100 821
Excédent ou déficit de l'exercice	68 978	-68 978	27 685		27 685
TOTAL	949 712		27 685		977 397
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	949 712		27 685		977 397

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Subventions Affectées	83 719	50 779	32 940			50 779	
TOTAL	83 719	50 779	32 940			50 779	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	83 719	50 779	32 940			50 779	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	119 982	15 710	13 052		122 640
Provisions pour pensions et obligations	59 701	50 298			109 999
Provisions pour charges	131 956	7 260	37 594		101 622
TOTAL	311 639	73 268	50 646		334 261

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	34 937	7 106	27 831	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	302 337	302 337		
Personnel et comptes rattachés	123 513	123 513		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	124 302	124 302		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	30 720	30 720		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	399 626	399 626		
Produits constatés d'avance	71 355	71 355		
TOTAL	1 086 790	1 058 959	27 831	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	34 937			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	592			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	71 355	
TOTAL	71 355	

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	4 312 240		4 312 240
TOTAL	4 312 240		4 312 240

Legs, donations et assurances-vie

Rubriques	Montant
Produits	
Perçu au titre d'assurances-vie	127 569
Legs ou donations - art. 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus pas legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	127 569
Charges	
Valeur nette des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
TOTAL GÉNÉRAL	127 569

Compte tenu du caractère non récurrent de ce revenu, son montant figure parmi les produits exceptionnels de l'exercice.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	105 800	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	108 432	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	46 443	
État - Charges à payer	30 720	
TOTAL	291 395	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	180 483	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	12 068	
Etat - Produits à recevoir	128 818	
TOTAL	321 369	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	9 960	
Afférents aux services autres		
TOTAL	9 960	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
Produits sur exercices antérieurs	23 272	
Autres produits exceptionnels	128 282	
TOTAL	151 554	
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

En application de l'article 20 de la Loi n°2006-586, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant total des rémunérations des 3 plus importants dirigeants bénévoles est égal à 0 euros.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	58
Cadres et ingénieurs	7
TOTAL	65